



Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le

ID : 064-216401471-20250311-11032025DCM01-DE

## Extrait du registre des délibérations

S<sup>2</sup>LO

### Du Conseil Municipal

Séance du 11 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 23  
Nombre de conseillers présents : 22  
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 0

Convocation adressée le 07/03/2025  
Affichée le 07/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le onze du mois de mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, en session ordinaire, sous la présidence de Pascal JOCOU.

Présents : Murielle BARCOS, Vanessa BEAU, Benoît BROUCARET, Christine CHEVERRY PALUAT, Alain ÇUBURU, Mikael DACHARY, Marie DASSÉ, Carole DAVID, Sylvie DUBREUIL ELISSALDE, Fabienne ETCHEGARAY, Eric HIRIART URRUTY, Alain ITHURBIDE, Marie JULLIAN, David LARREGUY, Patricia LARRONDE, Sébastien LASSEGUETTE, Pierre OLÇOMENDY, Jorge RAMIREZ, Christophe SAINT-PIERRE, Fabienne SALLABERRY, Véronique SANCHEZ, Stéphanie SIBERCHICOT.

Absents : Pascal JOCOU

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Eric HIRIART-URRUTY

#### DCM 01 : Délégation de signature pour un permis de construire

Le Maire ayant quitté la séance.

La 1<sup>er</sup> Adjointe expose à l'assemblée que le fils du Maire envisage, à titre personnel, de déposer une demande de permis de construire pour une maison individuelle de 3 logements.

Or, en application de l'article L.422-7 du Code de l'urbanisme, lorsque les décisions individuelles relatives l'occupation et à l'utilisation du sol régies par le Code de l'urbanisme sont délibérées au nom de la Commune, si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire le Conseil Municipal de la Commune doit désigner un autre de ses membres pour prendre la décision.

Elle invite donc le Conseil Municipal à procéder à cette désignation.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de la 1<sup>ère</sup> Adjointe et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Mme Sylvie DUBREUIL ELISSALDE, à l'effet de prendre la décision sur la demande de permis de construire déposée par le fils du Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,  
Pascal JOCOU